

Mariage : MORISSEAU Christophe et MOTARD Ophélie, résidants au Lieu-dit «
Chaubuisson », le 28 septembre 2013.

Form'Ados

Form'ados ouvert aux prochaines vacances !

Le service jeunesse de la Communauté de Communes ouvre ses portes pendant les prochaines vacances scolaires auprès des jeunes de 11 à 17 ans.

C'est l'occasion pour eux de proposer et d'organiser les activités de leur choix avec l'ensemble du groupe. Il peut s'agir d'une simple activité avec le matériel qui leur est mis à disposition ou bien encore organiser des projets sur plusieurs jours avec un temps fort (exemple : une sortie).

- Du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2013: « Voyage entre ma vie réelle et ma vie imaginaire ! »

- Du lundi 28 au jeudi 31 octobre 2013: « Ca va frissonner ! »

Plus d'info: www.gatine-choisilles.org ou 02 47 29 81 02



ASSOCIATION CANTINE



Suite à l'assemblée générale du 24 septembre, des parents se sont portés volontaires pour assurer le bon fonctionnement de l'association cantine.

Leur implication permet d'assurer l'élaboration des repas au sein de la cantine scolaire et ainsi maintenir une qualité de repas pour vos enfants. Un travail a été mis en place de leur part depuis le mois d'Avril. Différents travaux comme le choix de nouveaux fournisseurs, des formations suivies par Jérôme, le cuisinier ainsi que le personnel de l'école, ont été réalisés.

Le nouveau mode de fonctionnement se met en place au fil du temps. Cependant le nombre de parents bénévoles

est encore trop minime pour que l'association fonctionne correctement.

La petite nouveauté de ce début d'année est la mise en ligne des menus des enfants sur le site de la commune. (<http://www.charentilly.com/index.php/association-cantine>) Différentes informations vous seront communiquées ultérieurement via le site internet.....

Pour plus d'informations, de renseignements, si vous souhaitez rejoindre l'association vous pouvez prendre contact par mail: cantine.charentilly@live.fr

Objet Trouvé

Début septembre une clef de voiture a été trouvée à la Boulangerie. Il s'agit d'une clef «KIA». Si vous en êtes le propriétaire, merci de vous présenter à Mme Taveau notre boulangère avec le double de clef, ou à défaut le véhicule pour vérification.

L'UNION SPORTIVE DE CHARENTILLY Organise un TOURNOI DE BADMINTON LOISIR En Double Adulte



Sur inscription Limité à 20 équipes
Vendredi 11 Octobre

à partir de 19h30,

Tennis couvert de Charentilly

Tarifs : 8 € l'équipe (POSSIBILITE DE FOURNIR LES RAQUETTES)

BUVETTE GRILLADE

Inscriptions jusqu'au 6 Octobre 2013 au 06.66.74.14.87
ou brauldmaj@free.fr

Anciens Combattants

Le Dimanche 20 Octobre

Les anciens combattants vont commémorer le quarantième anniversaire de leur association. Une messe sera célébrée à 10 h en église de Charentilly, et sera suivie d'un défilé pour se rendre aux monuments aux morts, avec un départ sur la place de la Mairie vers 11h.

Merci de venir nombreux

Avec dépôt de gerbe offerte par la municipalité, et remise de décoration.



Retour sur la Journée du 28 Septembre

La Vidéo de cette manifestation est en ligne sur le site de la commune.

71 marcheurs (41 Charentillaises et Charentillais) ont bravé la météo pour nous soutenir dans la lutte contre la mucoviscidose. A l'arrivée, le soleil a bien voulu montrer le bout de son nez, pendant cette éclaircie le lâcher de ballons a pu se faire en présence de nos marcheurs trempés, de Monsieur le Maire, de Monsieur Frédéric THOMAS – un vin d'honneur est venu reconforter tout le monde. 156 convives (60 personnes de notre commune) ont participé au dîner karaoké très festif suivi de la soirée dansante. 6.600 € c'est le BENEFICE de cette journée à Charentilly qui sera reversé à l'ASSOCIATION VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE.

– un très grand merci à toutes et à tous pour votre présence à nos côtés.

TOUS ENSEMBLE NOUS AVONS ETE PLUS FORTS.

– Christiane MACHEFER - 02.47.56.57.04



Charentilly

Mairie

1 Place Andrée Cousin
37390 Charentilly



Si octobre est trop chaud, en février la neige au carreau.

L'Echo du Village

Octobre 2013

INFOS PRATIQUES

Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet: www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Site : www.charentilly.com

mairie@charentilly.com

Tel : 02 47 56 65 46

Fax : 02 47 56 53 56

Rédaction P.Lehagre

Extraits de quelques décisions DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 Septembre 2013



AGENCE POSTALE

Le Maître d'œuvre qui a été retenu est l'atelier d'architecture de Pierre LAFEUILLE pour une prestation forfaitaire de 3 600€ HT. Ce maître d'œuvre a déjà travaillé sur l'agence postale de Lignière-de-Touraine.

Le calendrier prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Durée du chantier : 7 semaines,
- Démarrage des travaux : 6 janvier 2014,

Il a été demandé à Monsieur LAFEUILLE de mener une réflexion d'ensemble c'est-à-dire sur la création de l'Agence Postale compatible avec une redistribution ultérieure des locaux de la Mairie.

RETROCESSION POUR L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE BANDE DE TERRAIN DE 15 M² DE LA PARCELLE CADASTREE AH N° 36 A LA COMMUNE DE CHARENTILLY PAR MADAME AGEN

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession pour l'euro symbolique par Madame AGEN d'une bande de terrain de 15 m² de la parcelle cadastrée AH n° 36 (Extrémité Nord du terrain qui se situe dans l'emplacement réservé n° 5 du Plan Local d'Urbanisme).

En contrepartie, la Commune s'engage à autoriser Madame AGEN, à conserver les deux marches d'accès Sud de son terrain construites sur le domaine public d'accès au « passage romain ».

Cette acquisition permettra d'élargir la voie afin de faciliter l'accès au parking.

La Commune supportera les frais de notaire.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE MISE EN CONFORMITE DANS LA RUE DE LA FORTINIÈRE, RUE DES OUCHES, RUE DES MAILLIERIES, LA PETITE TOUCHE, RUE DE L'ESPERANCE

Le chiffrage estimatif du SIEIL du 18 septembre 2013 présente un montant de travaux de :

- 14 300€ HT pour la rue des Mailleries, la Petite Touche, Rue de l'Espérance, (opération de mise en conformité 2 – opération déjà budgétée)
- 17 691€ HT pour la rue de la Fortinière et la rue des Ouches (Travaux d'éclairage public pour la fourniture et la pose de 11 candélabres),

Le Conseil Municipal décide de réaliser la mise en conformité des armoires électriques du réseau d'éclairage public n° 2, émet un accord de principe sur ces travaux qui se dérouleront dans la rue de la Fortinière et dans la rue des Ouches et, engage la collectivité pour une participation de 22 394 € dans cette opération qui est confiée au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

COMPTE RENDU DES EPCI

A l'issue de la réunion du conseil communautaire le 9 septembre dernier, l'un des points importants qui a été traité fut l'implantation d'un multi-accueil intercommunal. La Commune qui a été retenue est Semblançay. L'ADAC a été missionnée pour établir le cahier des charges pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. L'autre point important qui a été abordé fut la modification des statuts de la Communauté de communes

Une réunion organisée par le Conseil Général d'Indre-et-Loire est prévue le 24 septembre avec pour thème la contractualisation.

Dans le cadre de la commission des sites d'activités, la Communauté de Communes peut octroyer des subventions aux entreprises qui s'installent, ce qui permet de débloquent des subventions plus importantes du Conseil Général et/ou de la Région. La condition retenue, consiste à ce que les entreprises bénéficiaires augmentent leurs effectifs.

Par ailleurs, concernant les habitats insalubres, un certain nombre d'habitations a été répertorié. Les propriétaires pourront bénéficier d'aides, sous condition de ressources, pour les réhabiliter.

QUESTIONS DIVERSES

Information sur les frelons asiatiques : Un nid de frelons a été répertorié sur la Commune. La lutte est à la charge du particulier. Cependant, si c'est fait par un apiculteur, celui-ci peut bénéficier d'une aide de 50€.

Réunion du Conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue :
- le lundi 21 Octobre 2013 - 20h30, salle de la mairie.

(Le Procès-Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune)

www.charentilly.com rubrique PV Conseils



Départ à la retraite

Employée en tant qu'adjointe du secrétaire de mairie du 02/10/1989 au 30/09/2013 inclus, Marie RICHARD a fait preuve pendant ces 24 années d'un grand investissement. Enjouée et agréable, elle s'est plus particulièrement occupée de l'accueil tout en se révélant un précieux allié pour le secrétaire.

**La commune et les élus lui souhaitent
une belle et longue retraite.**



RECRUTEMENT

Agent Recenseur

Dans le cadre du recensement de la population 2014 (INSEE), la mairie de Charentilly recrute pour la période du 15 janvier au 16 février 2014 deux agents recenseurs habitant de préférence la commune qui auront pour mission de déposer et de retirer les imprimés destinés à la population.

Profil de l'agent recenseur :

- Aptitudes relationnelles,
- Bonne présentation,
- Discrétion, confidentialité,
- Ordonné, méthodique,
- Grande disponibilité et ténacité : l'agent recenseur peut être appelé à exercer sa mission le soir et le samedi,
- Capacité d'assimilation : l'agent recenseur doit être capable d'assimiler rapidement les règles élaborées par l'INSEE en matière de recensement.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation manuscrite), avant le 31 octobre 2013, à : Mairie de Charentilly – 1, Place Andrée COUSIN – 37390 CHARENTILLY ou par courriel : mairie@charentilly.com



Brûler des déchets dans son jardin, est-ce légal ?



Faire du feu dans son jardin est interdit Selon le règlement sanitaire départemental ou RSD en son article 84, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères n'est pas autorisé, sous peine d'amende ou de sanctions plus graves. Les déchets considérés comme ordures ménagères sont par ailleurs définis par le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002, paru au JO du 20 avril 2002, concernant la classification des déchets.

Les déchets de jardin et de parc sont ainsi énumérés au chapitre 20 de l'annexe 2 de ce décret, en tant que déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations. Les déchets verts sont donc considérés comme des déchets ménagers. DONC, il est interdit de brûler dans son jardin des déchets verts provenant d'un émondage, de la taille d'arbustes et de haies, de la tonte de gazon, de l'entretien des espaces verts, etc.



**Par contre
Le Ramonage
lui est obligatoire !**

